

Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100

## Section 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	: Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100	
<b>Réf. (kit chimique)</b>	: 103015-100	
<b>Référence</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	: FCCP	Non disponible.
	: Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Utilisations</b>	: Uniquement des fins de recherche. Ne pas utiliser pour des procédures de diagnostic (RUO).	
	: Oligomycin	6 x 5.722 mg
	: FCCP	6 x 22.593 mg
	: Antimycin A/ Rotenone	6 x 5.725 mg
<b>Fournisseur/Fabricant</b>	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770	
<b>Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)</b>	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300	

## Section 2. Identification des dangers

### Classement de la substance ou du mélange

#### Antimycin A/ Rotenone

H400

DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

H410

DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** : Antimycin A/ Rotenone



**Mention d'avertissement** : Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Pas de mention de danger.

Pas de mention de danger.

Attention

**Mentions de danger** : Oligomycin  
FCCP  
Antimycin A/ Rotenone

Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet important ou danger critique connu.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

**Prévention** : Oligomycin Non applicable.  
FCCP Non applicable.  
Antimycin A/ Rotenone P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention** : Oligomycin Non applicable.  
FCCP Non applicable.  
Antimycin A/ Rotenone P391 - Recueillir le produit répandu.

## Section 2. Identification des dangers

<b>Stockage</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Élimination</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
<b>Éléments d'une étiquette complémentaire</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.
<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

<b>Substance/préparation</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Mélange Mélange Mélange
------------------------------	---	-------------------------------

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
<b>Oligomycin</b> Chlorure de sodium	1 - 5	7647-14-5
<b>FCCP</b> Chlorure de sodium	1 - 5	7647-14-5
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Chlorure de sodium	1 - 5	7647-14-5
antimycine A	0.1 - 1	1397-94-0
Roténone	0.1 - 1	83-79-4

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

<b>Contact avec les yeux</b>	: Oligomycin	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	FCCP	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	Antimycin A/ Rotenone	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

## Section 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	: Oligomycin	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	FCCP	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
<b>Contact avec la peau</b>	: Oligomycin	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	FCCP	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
<b>Ingestion</b>	: Oligomycin	Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	FCCP	Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne

## Section 4. Premiers soins

inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

<b>Contact avec les yeux</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Inhalation</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

<b>Note au médecin traitant</b>	: Oligomycin  FCCP  Antimycin A/ Rotenone	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
<b>Traitements particuliers</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier.

## Section 4. Premiers soins

<b>Protection des sauveteurs</b>	: Oligomycin	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
	FCCP	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
	Antimycin A/ Rotenone	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	: Oligomycin	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
	FCCP	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
	Antimycin A/ Rotenone	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	: Oligomycin	Aucun connu.
	FCCP	Aucun connu.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucun connu.

### Dangers spécifiques du produit

: Oligomycin	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
FCCP	
Antimycin A/ Rotenone	

### Produit de décomposition thermique dangereux

: Oligomycin	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés oxyde/oxydes de métal
FCCP	
Antimycin A/ Rotenone	
	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal
	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés oxyde/oxydes de métal

### Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: Oligomycin	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
FCCP	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

		lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
	Antimycin A/ Rotenone	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	: Oligomycin	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	FCCP	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	Antimycin A/ Rotenone	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

<b>Pour le personnel non affecté aux urgences</b>	: Oligomycin	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
	FCCP	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
	Antimycin A/ Rotenone	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
<b>Intervenants en cas d'urgence</b>	: Oligomycin	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
	FCCP	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
	Antimycin A/ Rotenone	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

« Pour le personnel non affecté aux urgences ».

### Précautions environnementales

: Oligomycin

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

FCCP

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Antimycin A/ Rotenone

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Oligomycin

Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

FCCP

Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Antimycin A/ Rotenone

Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Mesures de protection** : Oligomycin

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

FCCP

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Antimycin A/ Rotenone

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

## Section 7. Manutention et stockage

### Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Oligomycin

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

FCCP

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Antimycin A/ Rotenone

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

:  Oligomycin

Température de stockage: température ambiante. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

FCCP

Température de stockage: température ambiante. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Antimycin A/ Rotenone

Température de stockage: température ambiante.

## Section 7. Manutention et stockage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Roténone	<b>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).</b> 8 hrs OEL: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2021).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019).</b> VEMP: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.

### **Contrôles d'ingénierie appropriés**

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

### **Contrôle de l'action des agents d'environnement**

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

### **Mesures d'hygiène**

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

<b>État physique</b>	: Oligomycin	Solide.
	FCCP	Solide.
	Antimycin A/ Rotenone	Solide.
<b>Couleur</b>	: Oligomycin	Blanc.
	FCCP	De couleur pâle. / Jaune.
	Antimycin A/ Rotenone	Blanc.
<b>Odeur</b>	: Oligomycin	Inodore.
	FCCP	Inodore.
	Antimycin A/ Rotenone	Inodore.
<b>Seuil olfactif</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>pH</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.
<b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition</b>	: Oligomycin	Non disponible.
	FCCP	Non disponible.
	Antimycin A/ Rotenone	Non disponible.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

<b>Point d'éclair</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Inflammabilité</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Tension de vapeur</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Densité de vapeur relative</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Densité relative</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Température de décomposition</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b><u>Caractéristiques des particules</u></b>		
<b>Taille médiane des particules</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Oligomycin  FCCP  Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Le produit est stable. Le produit est stable. Le produit est stable.

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Oligomycin	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	FCCP	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	Antimycin A/ Rotenone	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Oligomycin	Aucune donnée spécifique.
	FCCP	Aucune donnée spécifique.
	Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Oligomycin	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
	FCCP	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
	Antimycin A/ Rotenone	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Oligomycin	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	FCCP	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	Antimycin A/ Rotenone	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<b>Oligomycin</b> Chlorure de sodium	DL50 Orale	Rat	3000 mg/kg	-
<b>FCCP</b> Chlorure de sodium	DL50 Orale	Rat	3000 mg/kg	-
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Chlorure de sodium antimycine A Roténone	DL50 Orale	Rat	3000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	28 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	25 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

## Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
<b>Oligomycin</b> Chlorure de sodium	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
<b>FCCP</b> Chlorure de sodium	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Chlorure de sodium	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Roténone	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	1 %	-

### Sensibilisation

Non disponible.

### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Roténone	-	-	A4

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Roténone	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires Effets narcotiques

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

## Section 11. Données toxicologiques

<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
--	---	---

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Contact avec les yeux</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Inhalation</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Généralités</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 11. Données toxicologiques

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
<b>Oligomycin</b> Oligomycin Chlorure de sodium	110784 3000	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A
<b>FCCP</b> FCCP Chlorure de sodium	110103.4 3000	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Antimycin A/ Rotenone Chlorure de sodium antimycine A Roténone	110285.4 3000 28 25	N/A N/A N/A N/A	N/A N/A N/A N/A	N/A N/A N/A N/A	N/A N/A N/A N/A

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
<b>Oligomycin</b> Chlorure de sodium	Aiguë CE50 2430000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce Aiguë CE50 402.6 mg/l Eau douce Aiguë CI50 6.87 g/L Eau douce  Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce  Chronique CL10 781 mg/l Eau douce  Chronique NOEC 6 g/L Eau douce  Chronique NOEC 0.314 g/L Eau douce Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum Crustacés - Cypris subglobosa Daphnie - Daphnia magna Plantes aquatiques - Lemna minor  Poisson - Morone saxatilis - Larve  Crustacés - Hyalella azteca - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) Plantes aquatiques - Lemna minor Daphnie - Daphnia pulex Poisson - Gambusia holbrooki - Adulte	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures  96 heures  3 semaines  96 heures  21 jours 8 semaines
<b>FCCP</b> Chlorure de sodium	Aiguë CE50 2430000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce Aiguë CE50 402.6 mg/l Eau douce Aiguë CI50 6.87 g/L Eau douce  Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce  Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum Crustacés - Cypris subglobosa Daphnie - Daphnia magna Plantes aquatiques - Lemna minor  Poisson - Morone saxatilis - Larve  Crustacés - Hyalella azteca - Juvénile (jeune à l'envol, larve	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures  96 heures  3 semaines

## Section 12. Données écologiques

<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Chlorure de sodium	Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	de poisson, porcelet sevré) Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Chronique NOEC 0.314 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	21 jours
	Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Adulte	8 semaines
	Aiguë CE50 2430000 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum	96 heures
	Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CE50 402.6 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 6.87 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Morone saxatilis - Larve	96 heures
	Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Crustacés - Hyalella azteca - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	3 semaines
	Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
antimycine A	Chronique NOEC 0.314 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	21 jours
	Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Adulte	8 semaines
Roténone	Aiguë CE50 0.024 ppm Eau de mer	Crustacés - Penaeus duorarum	48 heures
	Aiguë CL50 0.000019 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CE50 190 µg/l Eau douce	Crustacés - Simocephalus serrulatus - Larve	48 heures
	Aiguë CE50 3.7 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1.9 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 0.3 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 1.01 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	32 jours

### Persistence et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
<b>Antimycin A/ Rotenone</b> Roténone	4.1	25.7	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

**TDG / IMDG / IATA** : Non réglementé.

### Autres informations

**Remarques:** Quantités de minimis

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

**Australie** : Indéterminé.

## Section 15. Informations sur la réglementation

<b>Canada</b>	: Indéterminé.
<b>Chine</b>	: Indéterminé.
<b>Europe</b>	: Indéterminé.
<b>Japon</b>	: <b>Inventaire du Japon (CSCL)</b> : Indéterminé. <b>Inventaire japonais (ISHL)</b> : Indéterminé.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	: Indéterminé.
<b>Philippines</b>	: Indéterminé.
<b>République de Corée</b>	: Indéterminé.
<b>Taïwan</b>	: Indéterminé.
<b>Thaïlande</b>	: Indéterminé.
<b>Turquie</b>	: Indéterminé.
<b>États-Unis</b>	: Indéterminé.
<b>Viêt-Nam</b>	: Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Historique

**Date d'édition/Date de révision** : 04/21/2022

**Date de publication précédente** : 05/07/2018

**Version** : 4

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
 <b>Antimycin A/ Rotenone</b> DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1	Méthode de calcul  Méthode de calcul

**Références** : Non disponible.

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

**Déni de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.